

221C1289  
FR0000033409-DIV16

4 juin 2021

**Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)**

**SOCIETE FONCIERE LYONNAISE**

(Euronext Paris)

La société anonyme de droit espagnol Inmobiliaria Colonial, SOCIMI, S.A. (« Colonial ») et la société SOCIETE FONCIERE LYONNAISE ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique mixte simplifiée que la première envisage de déposer<sup>1</sup> sur les actions de la seconde.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés Colonial et SOCIETE FONCIERE LYONNAISE le 3 juin 2021.